

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES (58 330 SAINT SAULGE)

**DATE** : lundi 13 juin 2022

**LIEU** : salle des cérémonies de la mairie de Saint-Saulge

**DÉBUT DE SÉANCE** : 17h35

## **PRÉSENTS** :

*Parents élus au conseil d'école : mesdames Gamet et Rolin*

*Élus : madame Assidi (conseillère municipale)*

*Équipe enseignante : mesdames Hubert, Chevret, Michelis et Vadrot, monsieur Basely*

*Déléguée départementale de l'Éducation nationale : madame Beaume*

## **ABSENTS EXCUSÉS** :

*Madame Briffault, parente élue*

*Madame Houlier, enseignante*

*Monsieur Dagain, enseignant*

*Les membres du RASED de Varennes-Vauzelles.*

*Madame Paquet, inspectrice de l'Éducation nationale*

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : mesdames Michelis et Gamet

**PRÉSIDENT DU CONSEIL** : monsieur Basely

## **CIRCULATION DE LA FEUILLE D'ÉMARGEMENT ET LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.**

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Organisation de la rentrée scolaire 2022/2023
2. Restitution de l'enquête des DDEN (délégués départementaux de l'Éducation nationale)
3. Informations sur l'association des p'tites légendes et l'U.S.E.P.
4. Projets pédagogiques et informations relatives à l'école et à chaque classe
5. Constitution de la commission électorale
6. Questions diverses

*En préambule, le procès-verbal du dernier conseil d'école est soumis à l'approbation du conseil. Aucune remarque n'est formulée.*

## **1. Organisation de la rentrée scolaire 2022/2023**

La rentrée scolaire se déroulera jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.

84 élèves sont attendus. Voici les prévisions à ce jour.

<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>	<b>ULIS</b>
7	7	6	11	11	14	10	10	8
							<b>TOTAL</b>	<b>84</b>

Monsieur Basely annonce le départ de monsieur Dagain qui est actuellement responsable des élèves de CM1/CM2 le jeudi. L'enseignant qui lui succèdera à la rentrée n'est pas encore nommé.

L'année scolaire prochaine, Madame Vadrot assurera son service à temps partiel.

L'enseignant qui sera responsable du dispositif en son absence n'est pas encore connu.

Madame Devillers succèdera à madame Houlier, enseignante-remplaçante, attachée à l'école.

Monsieur Randon, accompagnant les élèves en situation de handicap du dispositif ULIS, quitte également l'école.

Monsieur Basely informe également de son changement d'affectation. Le nom de son successeur, directeur et enseignant, sera prochainement connu. Les familles seront informées par l'intermédiaire du cahier de liaison des élèves.

Messieurs Randon, Dagain et madame Houlier sont très sincèrement remerciés pour leur investissement au service des élèves de l'école.

## **2. Restitution de l'enquête des DDEN (délégués départementaux de l'Éducation nationale)**

À leur entrée dans la vie collective, l'école se doit d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être.

Concernant les sanitaires scolaires, la pandémie a révélé de grandes disparités suivant les établissements, la vétusté de certains matériels ou leur absence, des manques au niveau des points d'eau chaude et froide, ainsi que des troubles engendrés par la crainte de leur utilisation par les enfants.

Les DDEN soucieux de la santé et du bien-être des enfants, réalisent une enquête nationale en concertation avec les directeurs d'école afin de faire un état des lieux, relever tout ce qui peut nuire à la santé et la sécurité des enfants. Le résultat sera communiqué aux pouvoirs

publics dans le but d'améliorer la situation, de dresser un état des lieux et de formuler des propositions pour la rentrée de septembre 2022.

La parole est donnée à madame Beaume, déléguée départementale de l'Éducation nationale.

*Les résultats des enquêtes seront transmis en mairie.*

*Pour la classe de TPMS, le plus gros problème reste le passage d'adulte(s) étranger(s) dans le couloir du fait du logement situé à l'étage.*

*Pour les autres classes, l'installation d'un chauffe-eau est indispensable (demandé depuis plusieurs années).*

Madame Beaume remercie la municipalité qui essaie de répondre aux différentes demandes formulées.

### **3. Informations sur l'association des p'tites légendes et l'U.S.E.P.**

Madame Chevret, trésorière, présente les actions et les comptes de l'association des p'tites légendes.

Le solde du compte de l'association est actuellement de 1 731,79€.

Les dernières dépenses concernent :

- la couverture des livres de bibliothèque (1 005,84€)
- des fournitures diverses pour des projets de classe (84,35€)
- l'achat des photographies individuelles (1 292€)
- l'achat de licences USEP (134,50 €)
- le voyage à Paris des CM/ULIS (5 721€)
- le voyage à Guédelon des CE/ULIS (1 409€) (une partie de cette somme sera remboursée par l'école de Bona qui a également participé au voyage)
- des séances de projection dans le cadre du dispositif « école et cinéma » (122,50€)
- l'achat de jus de pomme pour la fête de printemps (47,30€)

Les principales recettes concernent :

- la vente des photographies individuelles (1 897,50€)
- la participation des familles aux deux voyages (Paris et le Croux)

La vente des photographies de classes et de groupes constituera la prochaine recette de l'association. La fête de l'école permettra également de recevoir des bénéfices supplémentaires. Par ailleurs, toutes les demandes de subventions adressées à la municipalité ont reçu un vote favorable du conseil municipal. Ainsi, la municipalité de Saint-Saulge finance le fonctionnement de l'association (2 002€) et les deux classes transplantées (3 970€). Par ailleurs, les communes environnantes dont des enfants sont scolarisés à l'école

ont également été sollicitées pour participer aux deux voyages organisés cette année. La commune de Montapas a d'ores et déjà répondu favorablement.

L'association remercie les municipalités pour ces subventions.

L'association est également affiliée à l'USEP. À ce titre, des rencontres sportives sont proposées durant le temps scolaire (activités obligatoires) mais également hors temps scolaire (facultatives).

La classe de TPMS a participé à une rencontre jeux d'opposition et de coopération, jeudi 7 avril à Saint-Saulge. Les élèves de CM ont participé à une rencontre handball vendredi 15 avril à Nevers. Prochainement, les CE1/CE2 se rendront à Corbigny pour une rencontre olympique.

Hors-temps scolaire, 14 élèves de CM et du dispositif ULIS se sont rendus à Saint-Benin d'Azy pour une randonnée cycliste de plus de 45 kilomètres, le « P'tit tour à vélo », jusque Magny-Cours.

Monsieur Basely remercie les adultes qui ont accompagné cette sortie et la municipalité qui a transporté les vélos.

#### **4. Projets pédagogiques d'école et informations relatives à l'école et à chaque classe**

##### **Présence de radon**

Des récentes mesures réalisées par l'APAVE, organisme certifié, ont été communiquées à l'école par les élus. Plusieurs d'entre elles se situent au-delà du seuil de 300 bq/m<sup>3</sup>. Cette situation est activement suivie par la municipalité et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Une réunion publique d'information a été organisée vendredi 20 mai à la mairie. L'agence régionale de santé (ARS) et des représentants de la DSDEN étaient présents. Une expertise de niveau 2 sera réalisée durant le mois d'août et permettra d'identifier plus précisément les points d'entrée du radon dans les pièces de l'école.

##### **Visites de l'infirmière scolaire**

Au mois de mars, l'infirmière scolaire a réalisé des bilans infirmiers pour plusieurs élèves de l'école des niveaux CP, CE ou du dispositif ULIS.

Peu d'élèves de CE ont réalisé leur visite (crise sanitaire) : elle devrait avoir lieu à la rentrée.

## **Natation scolaire**

Il y a quelques mois, plusieurs séances à la piscine d'Imphy ont dû être annulées en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19. Quatre nouvelles ont pu être reprogrammées mardi 7, vendredi 10, lundi 13 et mardi 14 juin.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école : éducation à la santé.

*Madame Gamet soulève la question du lieu. Il existe une piscine à Saint-Benin d'Azy. C'est un lieu plus proche et situé sur le territoire de la communauté de communes. Le coût de transport serait moins élevé. Par contre, il n'y a qu'un seul maître-nageur et la piscine est extérieure. Sa fréquentation n'est donc envisageable qu'en fin d'année scolaire. La profondeur des bassins doit être vérifiée. Cette perspective complémentaire sera étudiée. La possibilité de pratiquer la natation en milieu naturel (étang du merle, des Settons ou de Baye) est également débattue.*

## **Fête de printemps**

Les enfants étaient invités à se déguiser sur le thème « Tous avec du vert ! » vendredi 25 mars. L'école a défilé dans les rues de Saint-Saulge et les adultes présents ont été invités dans la cour de l'école pour un moment convivial (crêpes cuisinées par les élèves et jus de pomme financé par l'association de l'école). Nous remercions la municipalité pour l'escorte.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école : transmettre les valeurs de la République et parcours d'éducation artistique et culturel.

## **Échappée lecture**

Toutes les classes ont participé au vote du concours de littérature de jeunesse « l'Échappée lecture », mardi 15 mars. Ainsi, les élèves ont pu choisir leur livre préféré dans leur catégorie d'âge.

Remerciements à la municipalité pour la mise à disposition de l'isoloir et de l'urne et aux bénévoles de la bibliothèque municipale.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école : renforcer l'apprentissage des fondamentaux.

## **Intervention de l'association « Addiction France »**

Les élèves des classes de GS/CP, CE, CM et du dispositif ULIS ont bénéficié de trois interventions de l'association « Addiction France » en mars et avril.

Ces interventions avaient pour objet de sensibiliser les écoliers aux différentes formes d'addictions et de leur permettre d'agir en faveur de la promotion de leur santé.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école : éducation à la santé.

## **Intervention du comité départemental de rugby**

Dans une démarche de développement du rugby dans la Nièvre et en vue de la coupe du monde de rugby qui arrive en France en 2023, le comité départemental de rugby de la Nièvre proposera une initiation rugby aux classes de GS/CP, CE, CM et du dispositif ULIS mardi 28 juin.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école : éducation à la santé.

## **Classe de TPS/PS/MS**

En ce qui concerne les APC, quatre élèves en ont bénéficié pendant la période précédente et tous les élèves sur un projet d'album individuel en cette dernière période.

Poursuite des apprentissages en ce qui concerne la nature et notre environnement. Ce projet est mené en partageant une semaine d'ateliers avec les élèves du dispositif ULIS.

Participation à une rencontre sportive inter-maternelles aujourd'hui, elle s'est très bien déroulée. Les futurs élèves inscrits à la Barboulotte sont reçus (ils sont quatre).

Une réunion de prérentrée pour les futurs parents des élèves inscrits pour la prochaine rentrée est prévue le 27 juin.

## **Classe de GS/CP**

Au cours de la période 4, des séances hebdomadaires d'APC étaient proposées à un groupe d'élèves de GS (identifier les personnages, mémoriser leur nom, se souvenir du titre d'un album, débattre à propos de la compréhension de la lecture) et à un groupe d'élèves de CP (encodage et décodage des sons étudiés). Au cours de la période 5, 2 séances hebdomadaires étaient programmées pour un groupe d'élèves de CP (encodage des sons, représentation des nombres et calcul en termes de dizaines et unités).

Le RASED a accentué la prise en charge d'élèves de GS-CP en période 5 avec le suivi d'un groupe d'élèves de GS pour écrire des mots en utilisant le son produit par les lettres, d'un groupe d'élèves de CP pour entretenir et renforcer l'encodage des sons, un autre groupe de CP pour mémoriser le son produit par les lettres et la fabrication de syllabes. Ce travail avec l'enseignante du RASED me paraît essentiel pour entretenir la motivation des élèves et pour partager des pratiques pédagogiques.

La classe de GS-CP s'est rendue en classe de découverte au Croux en Saône-et-Loire à 1h10 d'ici du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin. Les 21 élèves de GS-CP ou ULIS inclus en GS-CP ont participé à ce voyage, ainsi que 3 parents aidants (2 mamans et 1 papa). Le trajet a été effectué par une maman dans le cadre professionnel.

Nous étions logés dans une maison, la restauration et les activités se déroulaient sur place.

Ce temps d'apprentissage a été très positif (deux activités de découverte du milieu en groupe réduit, deux activités de travail avec un poney en groupe réduit), mais aussi apprentissage de l'autonomie au sein d'un groupe, de vie dans le respect des règles, des autres enfants, des adultes et du matériel).

Le coût du séjour a été pris en charge par l'association des P'tites Légendes, les familles mais aussi par la région Bourgogne Franche-Comté et les mairies en effectuant des demandes de subventions.

Nous préparons actuellement la fête de l'école, nous avons repris avec plaisir les récréations communes avec les autres classes et nous essayons de profiter de ces temps pour accentuer la liaison MS-GS et CP-CE.

Nous n'avons pas pu nous rendre à des rencontres USEP d'aboutissement. Nous avons acquis des compétences dans les domaines proposés mais nous n'étions pas assez prêts pour aller aux rencontres de cycle 2 ou trop grands pour aller à des rencontres de cycle 1. Nos projets de jardinage et de fabrication d'objets pour la récréation sont reportés.

## **Classe de CE**

\* **APC** : en période 4, l'APC a concerné 2 élèves de CE1 (en lecture/écriture) ; en période 5, 3 élèves de CE1 ont participé à des séances de mathématiques.

\* **École et cinéma** : la 3<sup>ème</sup> projection s'est tenue le lundi 2 mai ; il s'agissait du film de Jacques Tati intitulé « Les vacances de M. Hulot ».

Un travail spécifique sur le gag a été mené en classe : à partir de scènes du film, les élèves ont tenté de reproduire certains gags (réflexion autour du matériel, de la gestuelle, de la position des corps, du langage non verbal, ...)

\* **Intervention d'une conteuse** (Esmé Planchon), lundi 23 mai : proposée par l'association Sceni qua Non et subventionnée par la DRAC. Les élèves ont travaillé autour d'un court-métrage muet pour créer un texte et une bande-son sur le film. Leurs voix ont été enregistrées. Ce travail devrait être diffusé en séance publique lors du festival « Partie(s) de campagne » qui aura lieu du 21 au 24 juillet, à Ouroux-en-Morvan.

\* **Projet roller** : depuis le retour des vacances de Pâques, la classe découvre et s'exerce à ce sport de glisse. Deux fois par semaine, nous nous rendons au City stade pour apprendre à patiner, à freiner, à slalomer... ; nous réalisons des parcours et des jeux collectifs.

Remerciements à l'association USEP pour le prêt du matériel.

\* **Voyage à Guédelon** : lundi 30 mai, nous nous sommes rendus au château de Guédelon. Nous avons participé à différents ateliers qui nous ont permis de découvrir divers métiers (tuilier, tavaillonneur, cordier, meunier, teinturière...). Nous avons visité le château et sommes allés observer le moulin hydraulique afin de comprendre son fonctionnement et son utilité. Le voyage a été entièrement financé par l'association de l'école (bus + billets d'entrée).

\* **Rencontre olympique** : lundi 20 juin, la classe se rendra à Corbigny pour participer à une journée de découverte d'activités sportives. Il s'agit d'une proposition de l'USEP (en partenariat avec le comité olympique et sportif de la Nièvre) dans le cadre de la journée olympique. Les élèves participeront à 8 ateliers parmi les activités suivantes : football, handball, basket-ball, rugby, athlétisme, tennis de table, judo, gymnastique, escrime, roller, cyclisme, disc-golf.

## **Classe de CM**

Pas de prise en charge particulière du RASED durant ce dernier trimestre.

Sur les 10 élèves de CM2, 9 se rendront au collège Jean Arnolet de Saint-Saulge l'année scolaire prochaine.

### *École et cinéma*

Lundi 2 mai, les élèves ont visionné leur dernier film « Les vacances de monsieur Hulot ». Elle a permis de mettre en œuvre des apprentissages en lien avec les programmes d'histoire de l'art et de français.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école : parcours d'éducation artistique et culturelle.

### *Résidence d'artistes*

Du 4 au 7 avril, les élèves ont de nouveau accueilli des artistes dans la classe dans le cadre d'une résidence d'artiste avec « La Minoterie », scène conventionnée basée à Dijon.

Les enfants ont eu la possibilité d'apprendre à dire à voix haute les textes écrits en janvier en s'aidant du jeu masqué. Ils ont été à nouveau aidés par le comédien-auteur et la costumière, rejoints ici par le metteur en scène du spectacle.

Jeudi 7 avril après-midi, les écoliers sont allés à la rencontre des collégiens du collège Jean Arnolet pour un temps de travail en commun et ensuite présenter leur spectacle.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école : parcours d'éducation artistique et culturelle et renforcer l'apprentissage des fondamentaux.



### *Classe transplantée*

La sortie scolaire avec nuitées initialement prévue du 19 au 21 janvier 2022 à Paris s'est reportée du 11 au 13 avril. Inscrite dans le projet d'école, cette sortie a permis aux élèves d'enrichir leurs connaissances de sciences (visite du Palais de la Découverte et du Muséum d'histoire naturelle), d'histoire et de géographie (visite de l'arc de triomphe et croisière sur la Seine), d'arts plastiques (visite du musée d'Orsay) et d'histoire de l'art (Opéra Garnier). De nombreuses activités réalisées avant et après le départ ont été proposées aux enfants.

### *Fête du court-métrage*

Dans le cadre de la fête du court métrage qui s'est déroulée du 16 au 22 mars et des enseignements d'arts, la classe a assisté à des projections de courts-métrages.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école : parcours d'éducation artistique et culturelle.

### *Semaine de la presse et des médias*

Dans le cadre de l'enseignement moral et civique et de l'éducation aux médias et à l'information, la classe a participé à la semaine de la presse et des médias. La thématique cette année était « S'informer pour comprendre le monde ». En classe, plusieurs activités ont été proposées aux enfants. Ils ont participé notamment à un webinaire durant lequel ils ont pu poser des questions à une journaliste de « France Info ».

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école : développer les compétences numériques des élèves.

### *Sorties vélo*

La classe de CM et des élèves du dispositif inclus ont participé à cinq sorties sur route en vélo afin de préparer le « P'tit tour à vélo ».

Remerciements aux adultes qui ont accompagné les sorties.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école : éducation à la santé.

### *Intervention d'une autrice et illustratrice*

Jeudi 19 mai, les élèves ont bénéficié d'une intervention de l'autrice et illustratrice Bérengère Mariller-Gobber. Ce moment était organisé par la bibliothèque départementale de la Nièvre (« l'Échappée lecture »).

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école : parcours d'éducation artistique et culturelle et renforcer l'apprentissage des fondamentaux.

### *Intervention d'une conteuse et ciné-menteuse*

Lundi 23 mai, dans le cadre du dispositif « École et cinéma », la classe a été sensibilisée à la création de la bande-son d'un court-métrage par Esmé Planchon, conteuse et ciné-menteuse. Ce moment était organisé par l'association « Sceni Qua Non ».

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école : parcours d'éducation artistique et culturelle et renforcer l'apprentissage des fondamentaux.

### *Rencontre biathlon*

Jeudi 16 juin, la classe de CM et des élèves du dispositif inclus participeront à une rencontre biathlon à l'école de Rouy. Pour l'occasion, ils se déplaceront en vélo.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école : éducation à la santé.

### *Soirée « classe-ouverte »*

Jeudi 23 juin à 18h00, les familles des écoliers sont invitées à un moment durant lequel ils pourront apprécier quelques travaux de classe réalisés dans l'année. Les enfants ayant participé au CLAS présenteront leur spectacle. La municipalité célébrera également la fin de la scolarité à l'école primaire des élèves de CM2. Le livre des fables de La Fontaine sera offert par l'école. Un diaporama de photographies du voyage à Paris sera proposé.

## **Dispositif ULIS**

Le dispositif ULIS accueille actuellement 9 élèves. 3 ont quitté l'ULIS en cours d'année (en raison de déménagements) et un est arrivé en octobre ; 1 élève découvre actuellement le dispositif.

En cette fin de période, le partenariat avec la classe de TPMS se poursuit autour du projet de découverte des ressources naturelles locales.

Plusieurs sorties et ateliers sont ainsi proposés aux élèves lors de demi-journées avec

- sorties de proximité, observations de la nature
- atelier laine avec l'intervention de Lucie Monnette
- atelier création sonore avec Jean Réveillac,
- chasse au trésor organisée par les élèves du dispositif pour les maternelles
- installation et création sonore dans le parc du Beauvais à Saint-Saulge
- pique-nique préparé avec des produits locaux.

Les élèves du dispositif ont pu prendre part à de nombreuses activités avec leurs classes d'inclusion comme :

- classes de découvertes GS/CP et CM
- sortie scolaire à Guédelon avec les CE
- sorties sportives
- école et cinéma

Les élèves du dispositif ont également pu bénéficier de 4 séances de natation scolaire au mois de juin, ce qui s'avère très bénéfique. En effet, à cette occasion, le regard sur le handicap et la place des élèves de l'ULIS changent considérablement.

En raison des nombreux effets positifs constatés à la fois pour le groupe dans son ensemble (vécu commun, cohésion, possibilité de reprendre certains points par la suite en classe) et pour chacun des élèves (autonomie, progression,...), madame Vadrot exprime le souhait de pouvoir emmener tous les élèves du dispositif à la piscine l'an prochain, (cela n'entraînant pas de surcharge financière au niveau du transport).

Enfin, madame Vadrot informe qu'elle partira en formation pour préparer le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) l'an prochain et sera donc remplacée pendant les périodes de cours (qui auront lieu en fin de chaque période scolaire).

## **5. Constitution de la commission électorale**

Selon l'arrêté du 13 mai 1985, article 1<sup>er</sup> alinéa 6 à 8, à la fin de l'année scolaire, le conseil d'école doit désigner en son sein une commission composée du directeur d'école, président, d'un enseignant, de deux parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'éducation nationale ainsi que, éventuellement, d'un représentant de la collectivité locale. Cette commission est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections qui auront lieu à une date qu'elle choisira, en accord avec les représentants des associations de parents d'élèves de l'école, parmi les dates fixées par le ministre de l'éducation nationale. Cette commission constituée en bureau des élections, établit les listes électorales, reçoit les bulletins de vote par correspondance sous double enveloppe, organise le dépouillement public et en publie les résultats. En cas d'impossibilité de constituer la commission ou en cas de désaccord au sein de celle-ci sur les modalités d'organisation du scrutin, les opérations susmentionnées incombent au directeur d'école qui veille à l'application de la réglementation en vigueur.

Mesdames Beaume, Gamet, Hubert, Rolin et Michelis sont volontaires.

Le décret 2019-838 publié au Journal officiel du 20 août 2019 donne au directeur d'école la possibilité de décider que l'élection des représentants de parents au conseil d'école aura lieu uniquement par correspondance. Le conseil d'école doit cependant être consulté. L'ensemble des membres présents se dit favorable à cette mesure. Les prochaines élections se dérouleront donc exclusivement par correspondance.

Par ailleurs, l'article 5 de la loi Rilhac indiquant que l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique est entré en vigueur le 23 décembre 2021. Les modalités d'un tel dispositif ne sont toutefois pas encore connues à ce

jour. Les membres du conseil d'école sont cependant consultés et un avis favorable est émis si le vote par correspondance est également possible. Certaines personnes sont sans avis. Les prochaines élections pourront donc se faire par voie électronique si les modalités le permettent. Il est évoqué la possibilité pour les familles non équipées, de mettre un ordinateur à disposition à l'école.

## **6. Questions diverses**

Aucune question n'a été adressée au président du conseil.

*Rappel : le mandat des parents d'élèves élus reste effectif jusqu'aux prochaines élections.  
Remerciements aux membres du conseil d'école pour la qualité des échanges et leur implication dans la vie de notre petite école publique. Chacun apporte sa pierre dans la construction d'une école au service des apprentissages de tous les élèves.*

*La séance est close à 18 H 50*

*Aucun autre conseil n'est prévu pour cette fin d'année scolaire.*